

# Introduction historique

Préparée pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'ECRI



**Secrétariat de l'ECRI**



European Commission  
against Racism and Intolerance



Commission européenne  
contre le racisme et l'intolérance



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), mise en place par le Conseil de l'Europe, est une instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits de l'homme, chargée de combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dans les 47 États membres de l'Organisation. Sa création a été décidée lors du premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu en octobre 1993 à Vienne. L'ECRI est devenue opérationnelle en 1994.

Le Conseil de l'Europe, créé en 1949, a pour but de renforcer les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit dans ses États membres. Fidèle depuis ses origines à sa déclaration fondatrice, « Plus jamais ça », le Conseil de l'Europe n'a cessé de combattre activement toutes les formes de racisme et d'intolérance.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'horreur de la persécution et du génocide des Juifs d'Europe et d'autres groupes a été une source puissante de motivation pour faire en sorte que de telles atrocités ne puissent plus jamais se reproduire. Cependant, les racines du racisme et de la violence raciste remontent bien plus loin dans l'histoire. La traite des esclaves et les conquêtes coloniales, qui s'accompagnaient de guerres génocidaires, étaient étroitement liées à des notions de supériorité raciale. Au XIXe siècle, lorsque la science a commencé à dresser une typologie et un classement des phénomènes naturels, cela s'appliquait aussi aux êtres humains, à leurs sociétés et à leurs cultures. Malheureusement, les recherches ont également favorisé l'émergence d'une pseudo-science du racisme ; celle-ci cherchait à expliquer les différences culturelles par la biologie et considérait celles-ci comme des caractéristiques héréditaires et immuables, propres à des groupes de personnes distincts et différents.

Les théoriciens de la race ont alors imaginé une hiérarchie des races en s'appuyant sur les caractéristiques attribuées, de l'extérieur, à ces différents groupes de personnes. L'idée de « supériorité raciale » a été utilisée pour exercer une domination politique et sociale et justifier l'exploitation économique et la négation des droits de certains groupes. Parallèlement au darwinisme social, qui consiste à appliquer abusivement la théorie de l'évolution de Charles Darwin au domaine de la société humaine, de terrifiantes idéologies relevant du racisme génocidaire (« la survie du plus apte ») ont émergé. Des groupes ont ainsi été définis selon des critères de « race », de couleur de peau et d'origine nationale ou ethnique, et les membres de ces groupes ont été présentés, stigmatisés et traités comme des êtres inférieurs, non égaux. Généralement, le rattachement d'une personne à un groupe lui était imposé sans tenir compte de son identification personnelle. C'est ainsi

que l'institutionnalisation d'une inégalité entre des groupes construits a empêché que tous les êtres humains puissent être considérés comme égaux.

Le racisme n'est pas apparu dans un vide politique. Son apparition n'est pas le fruit du hasard ni d'erreurs scientifiques involontaires. Il a été conçu, promu et soutenu comme justification idéologique dans le but de maintenir, étendre et conforter des rapports de force inégaux.

Au début du XXe siècle, le racisme se manifestait sous des formes diverses. Il était à l'œuvre dans l'oppression coloniale comme dans la ségrégation et la discrimination raciale qui ont succédé à l'abolition de l'esclavage sur le continent américain. En Europe, il s'exprimait dans l'exclusion et l'exploitation de longue date des communautés roms (dans certaines régions d'Europe orientale, les Roms ont été soumis à des formes d'esclavage jusqu'au XIXe siècle) et dans un antisémitisme en pleine croissance (qui ne se limitait plus à la haine de la religion juive, mais s'étendait à toute la prétendue « race sémite »). Dans de nombreuses régions du continent, d'autres minorités nationales ou ethniques historiques étaient également persécutées et, dans certains cas, victimes de déportations forcées et de « nettoyages ethniques ». Le racisme était un phénomène profondément enraciné dans les institutions et dans les mentalités.

Les horreurs de l'Holocauste ont révélé aux yeux du monde entier les conséquences inhumaines et cruelles que le racisme pouvait entraîner. Mais le racisme n'a pas pour autant disparu après la Seconde Guerre mondiale. En 1948, l'Afrique du Sud a adopté sa tristement célèbre politique d'apartheid, imposant une ségrégation raciale dans tous les domaines de la société et de la vie quotidienne ; par la suite, l'apartheid a été condamné par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966 en tant que crime contre l'humanité. La ségrégation raciale persistait aussi dans le sud des États-Unis. Mais la résistance contre l'oppression raciste se développait également, portée par des figures emblématiques comme Nelson Mandela et Martin Luther King. Leur combat a été une source d'inspiration pour de nombreux mouvements de lutte contre le racisme dans le monde entier, y compris en Europe.

Cependant, le racisme était encore répandu en Europe. Dans l'Europe occidentale de l'après-guerre, qui connaissait une vague d'immigration économique provenant notamment des anciens territoires coloniaux, de nouveaux préjugés sont venus se greffer sur les anciens, qui n'avaient pas complètement disparu. Au même moment, en Europe centrale et orientale, l'idéologie communiste et sa doctrine officielle d'opposition au racisme n'étaient qu'un vernis sous lequel, par exemple, l'antisémitisme et le racisme contre les Noirs étaient bien présents.

Au moment de la création de l'ECRI, la haine et la violence à l'égard des minorités, notamment les étrangers, les demandeurs d'asile et les personnes issues de l'immigration, prenaient une ampleur croissante. Les Roms et les Gens du voyage continuaient de subir une discrimination généralisée et, dans la sphère publique, le génocide des Roms par les nazis (Porajmos) était largement passé sous silence, de la même manière que la persécution des personnes homosexuelles par les nazis n'a pas été reconnue avant de nombreuses années. À l'issue de la guerre froide, la désintégration de l'Union soviétique et de la Yougoslavie a donné lieu à de violentes manifestations d'un ethno-nationalisme que l'on croyait avoir surmonté. Le génocide de Srebrenica nous a tragiquement rappelé que l'Europe, même près d'un demi-siècle après la libération d'Auschwitz, n'était nullement à l'abri des formes de racisme les plus extrêmes et les plus violentes.

Dans les années 1990, le Conseil de l'Europe s'est élargi en intégrant de nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale ; le racisme a alors été perçu non seulement comme un problème pour les membres des minorités concernées, mais aussi comme une menace pesant globalement sur la démocratie et la stabilité politique, et donc une menace pour la paix et la sécurité à l'échelle du continent. Au cours de ses 25 années de travail, l'ECRI n'a cessé de mettre en garde tous les États membres du Conseil de l'Europe contre ce danger et d'attirer leur attention sur la nécessité de lutter contre le racisme et l'intolérance. L'ECRI considère que la notion de racisme couvre non seulement des motifs tels que la « race »<sup>1</sup>, la couleur et l'origine nationale ou ethnique, déjà mentionnés dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CIEDR), mais aussi d'autres motifs tels que la langue, la religion et la nationalité. En outre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre (LGBTI) font aujourd'hui également partie des motifs visés par l'ECRI.

Depuis 1994, l'ECRI a effectué cinq cycles de suivi et publié quelque 200 rapports de suivi par pays. Elle a également adopté et publié 16 Recommandations de politique générale (RPG), qui s'adressent à tous les États membres et présentent des lignes directrices, dans différents domaines, dont les responsables de l'élaboration des stratégies et des politiques nationales sont invités à s'inspirer.

---

<sup>1</sup> Tous les êtres humains appartenant à la même espèce, l'ECRI rejette les théories fondées sur l'existence de « races » différentes. Cependant, l'ECRI utilise ce terme afin d'éviter de laisser sans protection les personnes qui sont généralement et erronément perçues comme appartenant à une « autre race ».

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », l'origine ethnique/nationale, la couleur, la nationalité, la religion, la langue, l'orientation sexuelle et l'identité de genre), la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance ; elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux États membres.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

[www.coe.int](http://www.coe.int)